L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien............$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine..$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR
HENRY JOHNSON.

L'irrégularité des malles nous a laissé presque sans nouvelles du Nord durant une bonne partie de la semaine, si bien que, si nous voulions faire notre revue hebdomadaire habituelle, nous aurions fort peu de chose à rappeler. Nous nous en dispenserons aujourd'hui; car nous pensons que nos lecteurs suivent avec trop d'attention les débats de notre Législature et les nouvelles locales pour que nous ayons besoin de leur en signaler les points importants: la question des Banques n'a pas cessé d'ailleurs d'être à l'ordre du jour et d'absorber la meilleure part de l'attention publique.

L'arrivée du *Forth* dans ces parages est un véritable événement, et c'était pour nous un vif plaisir que de publier hier et avant hier des nouvelles d'Europe qui n'avaient point passé par le Nord. Elles ne sont pas bien importantes, nous le savons, mais elles nous sont venues directement; et c'est beaucoup! Nous souhaitons bonne chance à cette ligne des Indes Occidentales dont nous avons salué enfin le premier navire.

Les plaisirs n'ont pas manqué cette semaine; on nous a cité quelques bals fort brillants et les théâtres ont rivalisé de zèle pour plaire au public. La soirée d'hier, compte pour beaucoup dans le poids que celui d'Orléans veut mettre dans la balance; la veille aussi n'avait-il pas donné un drame nouveau? St Charles ne donne pas de drames, mais l'opéra n'y réussit pas mal et s'y implante. Il serait bien capable d'accaparer l'excellente troupe chantante de la Havane dont la venue est certaine; en attendant il va sur les brisées de son confrère français, et nous fait applaudir des partitions d'Hérold. Qu'en dites-vous?

Nous sommes informés que la Banque des Négociants a été saisie, hier, en vertu d'un ordre mis par la Cour de Commerce, dans l'affaire des Etats-Unis contre la Banque de Pennsylvanie, comme étant la propriété de la dite banque. Les valeurs appartenant à cette institution dans les autres banques de cette ville ont aussi été mises sous séquestre en vertu du même ordre [writ of attachment.]

THEATRE ST-CHARLES.—L'opéra de *Zampa*, que les chanteurs anglais ont fait entendre jeudi soir au Temple, appartient au répertoire du Théâtre d'Orléans; et cette représentation à laquelle nous avons assisté, nous fournirait sans peine quelques rapprochements piquants entre les artistes qui séjournent parmi nous et ceux qui n'y viennent passer que quelques jours; mais nous renoncerons à cette petite satisfaction et nous nous contenterons de dire que si les hommes à St-Charles ont une incontestable supériorité, les femmes ne peuvent en aucune façon soutenir la moindre comparaison avec celles que nous possédons et que l'orchestre est loin de valoir celui que dirige M. Prévost. Ces deux derniers points étaient bien inutiles à constater, nous diront peut-être quelques *amateurs*; c'est vrai, mais nous n'écrivons pas toujours pour les *amateurs*; nous écrivons un peu aussi pour ceux qui ne sont pas au courant des choses. La balance pourrait donc au résultat pencher de beaucoup en faveur du Théâtre d'Orléans, si M. Manvers et M. Séguin n'étaient pas là pour rétablir un peu l'équilibre. Les éloges que nous avons donnés à M. Manvers après une première audition, ne nous semblent pas trop forts, maintenant que nous avons pu le juger dans un second rôle. On pourrait désirer dans ce chanteur un peu plus de feu, un peu plus d'âme, mais comme sa voix est pure, vibrante, sûre d'elle-même! comme elle sort bien de la poitrine! Et si elle ne module pas assez peut-être, la mélodie, comme elle la rend avec netteté, avec fermeté, avec éclat, avec plénitude! M. Séguin nous semble à l'heure qu'il est un excellent chanteur bouffe: il a de la verve, de l'entrain, du comique, de l'aplomb; et sa voix qui nous avait paru un peu lourde dans le rôle d'Orovèze, avait jeudi une remarquable facilité à dire celui de Bruno, où les duos et les trios à mouvements vifs ne manquent pas. A côté de M. Séguin, nous avons remarqué une seconde basse chantante qui nous a paru fort estimable: c'est M. Archer, si nous ne nous trompons pas. Nous ne voudrions pas dire de mal de Mme. Séguin et nous n'en pouvons pas dire de bien. La musique d'Hérold présente à Mlle. Richardson moins de difficultés que celle de Bellini; aussi a-t-elle chanté certaines parties de son rôle de façon à faire grand plaisir. En fin de compte, *Zampa*, grâce à MM. Séguin et Manvers, grâce au zèle qu'y mettent les autres artistes, vaut la peine d'être entendu à St-Charles.

OPERA ITALIEN.—Nous savons de source certaine que la troupe de l'opéra italien de la Havane arrivera prochainement à la Nouvelle-Orléans pour y donner une série de représentations. Nous ne savons encore exactement quel est le théâtre privilégié qui aura le bonheur de posséder les Italiens; quoiqu'il en soit, celui-là peut être certain d'avance qu'il aura salle comble et fera bonnes recettes.

Les Dilettanti apprendront avec plaisir que M. Nagel doit donner un dernier concert au Théâtre St-Charles.

MM. HUGHES.—Ces jeunes artistes donnent ce soir un concert au Verandah. Bonne chance pour ceux qui ne croient pas aux *prodiges*: qu'ils aillent voir et juger par eux-mêmes.

FIEVRE JAUNE.—L'hôpital de charité signale un nouveau cas de fièvre jaune survenu dans le présent mois: le patient y a succombé.

ENCORE LA CAROLINE.—A une assemblée des citoyens de Buffalo, dans l'Etat de New-York, il a été résolu que "désormais ils célébreraient l'anniversaire du jour où les lois internationales existant entre les Etats-Unis et le Canada ont été impunément violées," et ce, jusqu'à ce que réparation soit faite du meurtre de Durfee.

SENAT.

Remarques de M. Hoa, en réponse à M. Garcia, sur le bill des banques, dans la séance du 11 janvier.

Monsieur le Président, je m'attendais à voir le bill recevoir aujourd'hui un coup fatal; j'étais préparé à entendre des arguments qui pussent ébranler ma conviction et mettre en doute les résultats du projet. Mais les grands principes du bill ont été respectés; ils n'ont pas même été attaqués. C'est seulement le bureau de contrôle et quelques petits détails qui ont été le but de la censure la plus amère. Je m'attacherai à réfuter les objections les plus sérieuses.

Et d'abord, on a dit que le titre du bill en faisait la critique. Ce titre ne dit que la vérité; c'est un acte pour faire revivre les chartes des banques, car elles n'avaient plus d'existence légale. Personne ne pourra soutenir que les chartes ne fussent forfaites. Le Gouverneur l'a déclaré dans son message; ces institutions sont à la disposition de la Législature. Le titre du bill est donc exact. Les chartes de banques ne sont plus que lettres mortes, et si le bill avait eu son effet, elles eussent été obligées d'entrer en liquidation. L'avocat général eut pu faire fermer leurs portes, il y a trois ans. Le projet a pour but de leur rendre l'existence, de les faire revivre.

J'en viens maintenant à la clause qui exige que le compte de tout individu, tireur ou endosseur d'un billet strictement payable à son échéance, soit fermé s'il en demande le renouvellement, soit avant, soit après paiement, et que le fait soit notifié aux autres banques. On a dit que cette disposition tarirait à leur source le crédit et les négoces de nos négociants. Certes s'il existe dans le projet une clause qui soit judicieuse, dont l'effet puisse produire quelque bien, c'est celle-là. Elle ne frappe pas sur le papier en portefeuille, elle ne porte, dans l'avenir, que sur le papier à courte échéance, de soixante à quatre-vingt-dix jours. Il est facile d'en apprécier la nécessité. Sans cette clause, point de paiements en espèces, car elle oblige les banques à conserver en portefeuille les deux tiers de leur circulation en papier court, sur un tiers en espèces. Elle est essentielle au mouvement régulier, et si les banques l'avaient observée avec exactitude, elle les eût préservées des difficultés où elles se trouvent. Loin de frapper nos intérêts agricoles, cette clause leur est favorable, car elle facilite l'achat du coton et du sucre, qui aujourd'hui encombrent nos levées.

Une autre objection porte sur la section qui exige que les crédits sur lesquels sont basées les opérations de change soient ouverts sur des maisons respectables de notre ville. On a taxé cette disposition de monopole en faveur de nos citoyens, contre ceux qui viennent ici acheter nos produits. Non seulement, il n'y a là rien qui ne soit juste, mais encore rien qui ne soit d'une politique saine et patriotique.

J'en viens maintenant au bureau de contrôle. C'est le trait le plus impopulaire parmi les adversaires du bill, ils ne peuvent s'y réconcilier. Ils demandent qui contrôlera ce bureau? Mais ont-ils donc examiné le bill? Ne contient-il pas une section qui fait un devoir à l'avocat-général de poursuivre les membres du bureau, sur la dénonciation d'un citoyen, accompagnée de la preuve de l'oubli, ou de la négligence de leurs devoirs? Leur place est déclarée vacante. N'est-ce pas là une garantie suffisante contre la violation de leur serment.

Le sénateur de la côte des Allemands a dénoncé le bureau comme un pouvoir inquisitorial, érigé en arbitre suprême qui portera des regards scrutateurs dans les affaires individuelles et décidera des droits de chacun à l'escompte. Il n'en est pas ainsi. Le bureau de contrôle n'a rien à faire avec les escomptes, ni avec les comptes des individus. Les directions seules peuvent et doivent connaître de ces matières. Le devoir du bureau est de veiller à ce que les banques n'augmentent pas leur papier-mort (dead weight); qu'elles conservent leur mouvement actif. Son devoir est de protéger la société, en maintenant les banques dans la limite de leurs opérations légitimes. On a dit cependant que ce pouvoir recélait des éléments de destruction contre le public. Certes le bureau de contrôle n'est pas là pour s'enquérir à qui les banques prêtent l'argent de leurs actionnaires, pourvu que leur circulation soit assise sur un mouvement actif, capable de la soutenir contre toute fluctuation.

On s'est élevé contre la clause qui autorise le bureau de contrôle à examiner la condition des banques et à faire un rapport à la Législature. Je ne vois pas ce qui peut justifier une pareille objection. Lorsque les comités législatifs se présentent dans les banques, tout leur est soumis, mais le temps leur manque et l'appréciation correcte des livres appartient plutôt au comptable, à l'homme pratique qu'au législateur. Les rapports que le bureau devra soumettre représenteront avec plus de certitude la position exacte de ces institutions.

J'ai entendu l'honorable sénateur dire que les banques contiennent des maux nécessaires. Cette expression sonne mal à l'oreille. Je ne connais aucun mal nécessaire, qu'il faille laisser subsister, dans les banques, ou ailleurs. Partout où il est possible d'extirper le mal, il faut appliquer la force et le remède. D'ailleurs peut-on soutenir que la suspension, que la violation de leurs chartes par nos banques, que la ruine publique soient des maux nécessaires? Non sans doute. Mais cependant c'est là que tout s'achemine notre devoir est donc d'essayer un remède.

Il est facile de faire de la critique, mais difficile d'exécuter. Si les adversaires du bill le font rejeter, en ont-ils un autre à nous donner? Fourniront-ils un projet de loi qui pense nous tirer d'embarras? Le moment est passé de se borner à un blâme stérile, il faut agir. Laissons s'écouler encore un mois dans l'inertie et tout sera perdu. Il sera trop tard alors pour le repentir.

L'orateur termine en déclarant qu'aucune des objections qu'il a entendues ne lui parait de nature à influencer le Sénat contre l'adoption du projet. Résultat de l'examen approfondi de la question, le bill réunit toutes les garanties de succès que pouvaient offrir les autres actes destinés à régir notre système de finance.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 21 janvier 1842.

Sur motion de M. Hunt, la chambre s'occupe du bill pour prévenir d'une façon plus efficace l'entrée dans l'Etat des personnes de couleur libres.

Le bill est adopté section par section conjointement avec des sections additionnelles.

Une section additionnelle présentée par M. Hunt est aussi adoptée, et après une assez longue discussion, une section additionnelle présentée par M. C. M. Conrad, est déposée sur le bureau.

Ordre du jour.

L'Orateur appelle l'attention de la Chambre à un message du gouverneur, renvoyant avec ses objections le bill pour incorporer l'Institution de Greensburg, lequel est déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.

Le comité des banques présente un rapport relatif aux enquêtes dont il est chargé concernant la Banque des Marchands. Le rapport est lu et adopté.

La chambre s'occupe du bill sur les banques. M. Morse propose de remplacer la 10me section par une autre, puis il retire sa motion. M. Hunt propose à son tour de l'amender. Adopté. M. Conrad présente aussi un amendement, lequel obtient la sanction de la chambre. On présente d'autres amendements, qui font naître d'assez longs débats.

La chambre s'ajourne.

INTERIEUR.

LEGISLATURE DU KENTUCKY.—Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par la législature du Kentucky, à la réception des dernières nouvelles de Santa Fé:

Attendu que des citoyens des Etats-Unis, munis de passeports dûment certifiés de leur gouvernement, se rendant du Texas à Santa-Fé, sans aucune intention hostile, ont été surpris par des troupes mexicaines, quelques-uns mis à mort, et d'autres jetés dans les fers, sans égards aux usages de la guerre établis parmi les nations civilisées, ou aux principes d'humanité universellement reconnus et pratiqués; ayant été dépouillés de leurs vêtements et de leurs chaussures, et traînés jusqu'à Mexico comme des bêtes plutôt que comme des créatures humaines;

Et attendu que nous devons protection à tous et à chacun des citoyens de cette république, en quelque lieu qu'il se trouve. En conséquence,

1o. *Résolu*, par l'assemblée générale de l'Etat du Kentucky, que le gouvernement des Etats-Unis, est tenu de mettre immédiatement en œuvre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour rendre à la liberté et à leur pays des hommes qui portent le nom de citoyens américains, et pour témoigner au Mexique et au monde entier que ce nom est un bouclier pour celui qui le porte, en quelque lieu et quelque situation qu'il se trouve.

2o. *Qu'il soit en outre résolu*, Que l'Etat du Kentucky mettra à la disposition du gouvernement général toutes les forces nécessaires pour obtenir réparation des torts dont nous nous plaignons.

3o. *Résolu en outre*, Que selon la pensée de cette législature, il est du devoir du gouvernement des Etats Unis de requérir du gouvernement mexicain qu'il observe désormais, dans le cours de la guerre contre le Texas, les usages des nations civilisées quant au traitement des prisonniers.

4o. *Résolu en outre*, Que le gouverneur sera requis d'expédier une copie des résolutions ci-dessus énoncées au président des Etats-Unis, et à chacun de nos représentans et sénateurs au Congrès.

PENNSYLVANIE.—Le message du Gouverneur Porter a été délivré aux deux Chambres de la Pensylvanie le 5 courant; voici l'aperçu des passages les plus importants de ce document: "La situation financière de l'Etat n'est loin d'être satisfaisante; mais le meilleur moyen de sortir des embarras dans lesquels on est plongé, c'est de se faire une idée exacte et vraie de cette situation. Le peuple n'hésitera pas à prendre toutes les mesures que l'honneur réclame et à trouver les moyens de satisfaire à tous les engagements qu'il a contractés. Le crédit de la Pennsylvanie doit rester intact.

La dette consolidée de la Pennsylvanie s'élève en chiffres ronds à $36,331,000; elle a été contractée en majeure partie pour les améliorations intérieures, et la valeur de ces améliorations dépasse aujourd'hui de quelques milliers de piastres le chiffre même de la dette. Cette dette est remboursable en vingt huit années; les années les plus chargées sont 1858 où le remboursement s'élève à sept millions; 1846, 1853, 1854, 1856, 1860, 1862, 1861, 1868, 1870, dans lesquelles il varie de deux millions à trois millions cinq cent mille piastres.

Les embarras actuels de la situation tiennent surtout au paiement de l'intérêt de la dette. Cet intérêt s'élève à environ $1,830,000, et il faut que l'Etat fasse les provisions nécessaires pour l'acquitter aux échéances. Le produit actuel des canaux, chemins de fer, dividendes de toute espèce, ne s'élève guère annuellement à plus de $900,000. La somme applicable au paiement de l'intérêt était au 1er janvier de $1,029,936, de sorte que les échéances jusqu'au 1er février se trouvent couvertes et au-delà. Mais il faut songer à pourvoir aux autres avant l'ajournement de la Législature. Les emprunts ne font qu'accroître la dette, une taxe directe vaut bien mieux; elle ne peut manquer de fournir promptement les ressources, dont on a besoin, et le peuple qui en comprendra la nécessité ne refusera point de payer un impôt équitablement réparti.

"L'accroissement remarquable de notre population et de nos ressources, dit le Gouverneur Porter, ne peut manquer, d'ici à quelques années, de rendre les améliorations intérieures productives que la taxe deviendra inutile. Il est presque impossible en ce moment de constater la véritable valeur du grand système de travaux publics qu'a adopté la Pensylvanie. Ces travaux ont déjà singulièrement fait monter le prix des propriétés, et donné en quelque sorte un gage de leur utilité à venir. Les voyages et les expéditions s'accroîtront dans le même rapport que notre population; elle suivront le développement de nos inépuisables ressources. Quand on se rappelle que la population de cet Etat en l'année 1800 était seulement de $602,545 habitants, qu'en 1820 elle était déjà de 1,049,313 et qu'en 1840 elle avait atteint le chiffre énorme de $1,721,033, ce qui donne dans les vingt-dernières années une augmentation qui excède le total de la population en 1800; quand on songe surtout que cette population sans cesse croissante, applique son intelligence, son énergie, son industrie, aux progrès de l'agriculture, des mines, des manufactures, du commerce; et qu'en même temps on se souvient que durant l'année qui vient de s'écouler, malgré la gêne presqu'universelle qui entravait les affaires, malgré le faible produit des routes et des canaux, malgré l'inactivité de certaines industries, les recettes du péage se sont élevées à plus de $760,000, il est difficile d'apprécier d'une manière exacte leur importance pour l'avenir et le chiffre probable de leurs recettes.'

'Ces améliorations intérieures pour la construction desquelles l'Etat s'est surtout endetté se composent de 768 milles de canaux et de chemins de fer aujourd'hui achevés, et de 165 milles de canaux en voie de construction et bien près d'être terminés.

'Si la Pennsylvanie n'avait point de dettes, j'hésiterais à recommander la vente d'ouvrages exécutés par le gouvernement; mais au point où nous en sommes, je dois appeler l'attention de la législature sur les lourdes charges qu'imposent quelques-uns de ces travaux et sur leur peu de produit actuel. Il en est d'autres aussi que l'on pourrait affermer pour quelques années.

Le gouverneur appelle ensuite l'attention de la législature sur les banques et leur circulation, il rappelle les désordres qui ont eu lieu et demande qu'on y apporte un prompt remède. Il revient aussi sur l'emprunt de trois millions, autorisé dans la dernière session et destiné à faire face aux besoins du trésor; il en demande le rappel, après avoir fait ressortir tous les inconvénients qui en sont résultés. Il veut que l'état se décide à un sacrifice nécessaire pour éviter les maux qui le menacent dans l'avenir; il demande enfin que la législature autorise la vente des actions de banque que possède l'Etat et prouve qu'en refusant d'autoriser cette vente, la dernière législature, a fait perdre à la communauté une somme de plus de $1,250,000. Le message du reste peut se résumer en deux mots: la Pennsylvanie est gênée momentanément, mais elle est assez riche, assez honnête surtout, pour se libérer envers tous ses créanciers à l'aide d'un peu de temps et d'une bonne administration.

TENNESSEE.—L'élection des sénateurs au Congrès n'y a pas encore eu lieu. La Chambre des Représentans avait adopté, le 10 de ce mois, une résolution à l'effet de procéder le 13 à l'élection des sénateurs, mais cette résolution n'a pas trouvé d'écho dans le Sénat: 13 voix contre 12 l'ont rendue nulle et sans effet.

La Chambre a passé un bill pour contraindre les banques de reprendre leur paiements en espèces, le 1er juillet prochain, sous peine de forfaire à leurs chartes.

GOUVERNEURS DES ETATS-UNIS.

La liste suivante des gouverneurs des différens Etats de l'Union, a été corrigée d'après les résultats obtenus aux dernières élections:

Maine, John Fairfield,
New Hampshire, John Paige,
Vermont, Charles Paine,
Massachusetts, John Davis,
Rhode Island, S W King,
Connecticut, Wm. W. Ellsworth,
New York, Wm. H Seward,
New Jersey, Wm Pennington,
Pennsylvania, David R. Porter,
Delaware, Wm. B. Cooper,
Maryland, Francis Thomas,
Virginie, John Rutherford, acting,
Caroline du Nord, John M. Morehead,
Caroline du Sud, John P. Richardson,
Georgie, C. J. McDonald,
Alabama, Benjamin Fitzpatrick,
Mississippi, T. A. Tucker,
Louisiane, A. B. Roman,
Arkansas, Archibald Yell,
Tennessee, James C. Jones,
Kentucky, R. B. Letcher,
Ohio, Thomas Corwin,
Michigan, Thomas S. Barry,
Indiana, Samuel Bigger,
Illinois, Thomas Carlin,
Missouri, Thomas Reynolds.

—M. Alvarez, consul des Etats-Unis à Santa-Fé, est arrivé d'*Independance* à St. Louis, le 18 de ce mois. Il se rend à Washington dans le but d'exposer au gouvernement l'indigne traitement qu'il a subi de la part des autorités mexicaines.

—*Empoisonnement par le bœuf fumé.*—Une proclamation par le maire de New-York, annonce que, depuis dix jours, il y a eu dans cette ville, quarante-un cas d'empoisonnement causés par du bœuf fumé, provenant probablement d'animaux morts de maladie ou gâtés avant d'avoir été fumés.

Un nouveau candidat.—Le Col. RICHARD M. JOHNSON a été porté par les membres locofoco de la législature du Kentucky, comme leur candidat à la prochaine présidence des Etats-Unis.

Par Autorité.

Nominations par le Gouverneur par et avec l'avis et le consentement du Sénat.

17 janvier 1842.

Robert W. Ridchardson, juge de paix de la paroisse de Ouachita,
O. D. Stillman " "
Daniel McDonald " "
Philip D. Harrington " "
John J. Sterling " "
Samuel Newman " "
John Liles " "
Isaac Huddleston " Rapides
John F. Stanton " Calcasieu
Hardy Coward " "
Henry Moss " "
Ishaia Reeves " "
John Walker " "
Uriah Gibson " "
John Miliar " "
John Marrow " "

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, vendredi soir 21 janvier 1841.

Les nouvelles que nous avons reçues d'Europe depuis notre dernière revue, sont loin d'avoir apporté des améliorations dans notre commerce, elles ont au contraire puissamment contribué à en augmenter l'inactivité. Les affaires sont plus calmes qu'elles l'ont jamais été. Les prix du Coton sur le marché de Liverpool ont déchu de 1/8 à 1/4 d. On est généralement d'opinion que cette baisse de prix ne s'arrêtera pas là car les forts détenteurs ont l'intention d'offrir tous peu leur stock, sur le marché. Le crédit et les sécurités d'Amérique sont dans la plus grande dépréciation en Angleterre, et ils seront probablement tous aussitôt qu'on recevra dans la Grande-Bretagne la nouvelle des élections du Mississippi et qu'on apprendra que cet Etat se refuse de payer ses billets. On attend avec anxiété les nouvelles qui nous arriveront d'Europe probablement vers le 27 par le steamship Southampton, parti le 1er du courant.

Le temps est toujours agréable. Le fleuve continue à monter, il est maintenant à 12 pieds au-dessus de la marque ordinaire des hautes eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 18 du courant de Louisiane et Mississippi 10,576 balles, Tennessee et North Alabama 716, Arkansas 43; Texas 29: Ensemble 11,364. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 10,908; Glasgow 1112; le Havre 1 392; Marseilles 948; la Havane 513; New York 67; Boston 145, Richmond 29. Ensemble 14,434, ce qui fait une réduction sur le stock de 3670 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 163,428 balles.

ETAT DU COTON.

1841, 1er Sept. Stock en mains,		14,400
Reçu cette semaine	11,364	
Antérieurement	396,524	400,888
		434,278
Expédiés cette semaine	14,434	
Do antérieurement	2.6,496	260,950
Stock en mains		163,428

Mercredi matin le marché au coton s'est ouvert avec une demande active, mais cette activité ne s'est pas soutenue, à cause de l'arrivée des nouvelles reçues par le steamship Forth à la Havane avec des dates d'Angleterre du 17, les ventes se sont élevées à 3000 balles sans changement matériel dans les prix. Hier la demande s'est encore ralentie, 1300 balles seulement ont changé de mains à une baisse de prix de 1/4 cent, dans les qualités ordinaires. Cette concession de la part des détenteurs a eu pour résultat d'augmenter les affaires d'aujourd'hui; on évalue les ventes à 3000 balles, mais nous ferons observer que le marché est calme et que les prix ont une tendance manifeste à fléchir encore. Les prix des qualités de choix se sont bien maintenus à cause de la rareté de ces descriptions. Nous cotons comme suit:

Louisiane et Mississippi.

Ordinaire et bas, de	6	à	6½
Ordinaire,	7	à	7½
Bon ordinaire,	7¾	à	8
Bon ordinaire et courant,	8	à	10
Petit courant et courant,	10	à	11
Bon courant,	[illegible]	à	[illegible]

TABAC.—Le marché a été très calme depuis notre dernier rapport en égard au stock peu élevé actuellement en vente qui n'offre pas assez de chances d'opérer. Les ventes pendant le courant de ces trois derniers jours comprennent 200 boucauts aux prix portés à nos dernières cotes les quels se sont maintenus très fermes, c'est à dire 2¼ à 2½ et 4½ à 6 pour bon courant, seconds et premières. Les qualités de choix ont obtenu 6½ cent de plus.

Arrivé depuis le 18 du courant 199 boucauts. Expédié dans le même espace de temps pour Cadix 114; New York 39; Boston 36: Ensemble 189 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1841, 1er sept. Stock en mains		2,7 8
Reçu cette semaine,	199	
Antérieurement,	3,030	3,874
		6,636
Expédié cette semaine,	189	
do antérieurement,	4,093	4,287
Stock en mains,		2,349

SUCRE.—La demande pendant le courant de ces trois derniers jours a été très active, les transactions ont été très considérables, presque toutes provenant de la spéculation, elles comprennent environ 800 boucauts. Les prix des qualités inférieures sont toujours de 4 à 5½ cents. Quelques lots de qualité inférieure ont bien été vendus un peu au-dessous de 4 cents, mais ces prix ne peuvent influer sur le cours. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation depuis notre dernier rapport.

MELASSE.—La demande a été assez bonne depuis notre dernier rapport. Les ventes s'élèvent à environ 1000 barils dans les prix de 16 à 17 cents selon le bon ordre des barils. Il s'est fait quelques ventes sur habitation. Ces ventes embrassent environ 1200 gallons dans le voisinage de la ville à 14 cents et 3,000 gallons à la côte, à 13 et 13½.

FARINE.—Il ne s'est fait que fort peu d'affaires dans cet article, les ventes n'ont lieu que pour les besoins de la consommation de la ville et de la campagne aux prix portés à nos dernières cotes de $4 50 pour la superfine, ces prix se maintiennent fermes. Quelques détenteurs sont assez disposés à réduire ces prix, mais quelques uns au contraire ont la prétention de les voir augmenter. Néanmoins nous n'avons été informé d'aucune transaction en dehors de ces prix. Nous signalons une vente de 600 barils pour la Havane à $5.50 et une autre d'environ 800 pour Boston au même prix.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les expéditions considérables de porc qui ont eu lieu pendant ces trois dernières semaines, ont contribué à améliorer cet article, aussi les prix qui, à cette époque étaient à $8.50, aujourd'hui sont à $9. Celui-ci chiffre s'obtenait facilement aujourd'hui. Les autres descriptions sont toujours très calmes, nous pouvons seulement dire que les prix portés à nos dernières cotes se maintiennent plus fermes. Nous avons entendu parler d'une vente de graisse à 5 cents, nous cotons 4½ et 5½ les qualités inférieures et supérieures. Le lard est très négligé, les ventes ne s'effectuent qu'avec difficulté aux prix portés à nos dernières cotes. Le jambon est abondant, les prix ont fléchi, nous cotons aujourd'hui de 4 à 4½ cents.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Nous n'avons aucune amélioration à signaler dans les différentes descriptions de ces articles. Les ventes en sont toujours très limitées.

CHANGE.—Les affaires qui se sont faites dans le change sont très limitées. Il n'y a eu aucun changement matériel dans nos cotes que nous conservons comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	12 3/4 à 12 1/2 p. ct. de prime	
France,	5 05 à 5 16 1/4	do
New-York, 60 jours de vue 4 1/2		do
Do 30 du do 6 1/2		do
Do à vue do 7 à 7 1/2		do
Philadelphie 60 jours de vue, 1/2 p. ct. d'esc.		
Do à vue 1 1/2	prime.	
Boston 60 jours	4 1/2 à 4 3/4 p. ct. de prime.	

FRET.—Nous n'avons aucun changement à signaler dans le fret que nous continuons à coter comme suit:

FRET.

Coton pour Liverpool	7/16d à 15/32
Do do Havre,	7/8 à 1 c
Do do New York,	$1 à 1, 25 par bal
Do do Boston,	1 62 1/2 à 1 75
Tabac pour Cowes,	sans expédition
Do do Londres directement,	
Do do New York,	4 00 à 0 00
Do do Boston,	4 00 à
Do do Philadelphie,	00 à 00

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Moscow, Wenbury, Boston, — Langdon & co
Lafayette, Topsoil, Havre, — A St. Georges
Auburn, Durfee, New York, — J W Stanton & co
Barque ep. Yndustria, Millet, Havane, — Cucullu, Lapeyre & co
Brick Porpoise, Jordan, Cadiz, — Langdon & co
Goel. Lerviah, Ingraham, Charleston, — S L Levy
Caledonia, Hubbard, Port Leon, — J Blackwell & co
Fegost, Phinney, Bartaria, — J H Ashbridge
Margaret, Montgomery, Nassau N. P. — A & J Denniston
Sabina, Thompson, La Guyra, — R Groning & co
Mary Jane, Snowman, Pensacola, — Capt

ARRIVES.

Steamer New Albany, Coleman, Tuscumbia.
" Sultana, Tufts, Milliken's Bend.
" James Woods, Lee, Nashville.
" Noth Alabama, Grice, Grand Gulf.
" Goddess of Liberty, Pearce, St. Louis.

MEMORANDA.

Le steamer James Wood a quitté Nashville le 12 du courant; il annonce que la rivière Cumberland baissait lentement.

DERNIERES DATES.

New York	jan	7	Liverpool	déc	16
Boston	jan	6	Londres	déc	14
Philadelphie	jan	8	Paris	déc	14
Washington	jan	8	Havre	déc	1
Baltimore	jan	8	Bordeaux	nov	24
Charleston	jan	9	Madrid	déc	4
Vera-Cruz	déc	10	Cadiz	nov	10
Tampico	déc	10	Havane	jan	14
Mexico	nov	29	Houston	jan	13

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente d'un lot de terre dans l'îlet borné par les rues St. Jean, Perdido, Gravier et Cirque, 2de. municipalité, qui aura lieu aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Bank par
22 jan — J. A. BEARD & Co.

☞ Le paquebot à vapeur ALABAMA, capit. H. Windle, de la Havane, est en déchargement vis-à-vis la rue Toulouse. Les consignataires sont invités à retirer leurs marchandises.
21 jan — MERLE, BEYLE & Co.

☞ Nous ferons des avances comptant sur les consignations adressées à nos amis de New-York et de Boston.
21 jan — RICE & HATHAWAY, 71, Magasins

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. BUSTON est venu à la Nlle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nlle-Orléans et des cours fréquentées par Mr. Prentiss. Ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.
☞ Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles.
17 déc—2m

A VENDRE.
POUR cause de départ un RESTAURANT avec achalandage situé rue Ste. Anne. S'adresser rue Ste. Anne No. 55.
20 jan—3

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection.
19 jan

☞ Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Mayflower du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage garanties de qualité supérieure; aussi, par le même navire 300 camélias du Japon; 400 rosiers Azélias, Daphnes de l'Inde. Il attend incessamment un assortiment d'arbres fruitiers de première qualité. Il a maintenant des arbres vitrés, des cèdres, Magnolias de toutes grandeurs, et un grand assortiment d'arbustes et de plantes de serre. Le tout est à vendre à des prix modérés et à son établissement No. 44, rue du Canal et à son jardin à l'encoignure des rues Urquhart et Champs-Elysées, face au railroad Pontchartrain.
22 jan— — F. NEWMAN.

AVIS.
G. DAUMER de retour à la Louisiane où il est entièrement fixé, est seul chargé de ses affaires, et par le présent annule tous pouvoirs par lui donnés antérieurement.
179, rue Bourbon.
Nlle-Orléans, 22 janvier 1842. — 22 jan—3 en 1m

REÇU et à vendre à la Pharmacie du soussigné;
Sirop pectoral de Nafé,
Racahout des Arabes,
Pâte de mou de veau,
Vin de Salsepareille,
Aussi:
Quelques jarres amandes douces et amères.
22 jan—3 — M. MARTIN, 111, rue Chartres.

VACHE TROUVEE.
Il a été trouvée une vache, couleur noirâtre tachée de blanc, ayant la tête blanche et les yeux tachés de noir. La personne à qui elle appartient peut la retirer en payant les frais. S'adresser à Mr. CADET,
Rue Moreau, entre St. Ferdinand et Presse à coton.

ETAT de la Louisiane—Cour du premier district judiciaire—Jeudi 20 janvier 1842—Present l'honorable A. M. Buchanan juge. Lindor Saulet h. de c. l. vs. ses créanciers, No. 20,360. Sur motion de Victor Burthe, avocat de François Bougere, syndic des créanciers de l'insolvable et sur l'enregistrement du tableau de distribution. Il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable et toutes les personnes intéressées aient, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent ordre, à déduire les motifs pour lesquels le tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué conformément à la loi.
Extrait des minutes. Bureau du greffier.
22 j—3 f en 10 j — P. LEBLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 14,477.—Antoine Remy vs. ses créanciers.—21 janvier 1842.—La cession de bien par le pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers du dit pétitionnaire, il est ordonné que les dits créanciers s'assemblent en l'étude de C. V. Foulon, not. pub. le 3 février 1842, pour délibérer sur les affaires du dit insolvable; il est en même temps ordonné que toutes poursuites contre ses biens et sa personne soient et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans le 21 janvier 1842.
22 jan—3 en 10j — ARMANT PITOT, Greffier.

ESPECES DEMANDEES—Les soussignés ont besoin de $8000 en 25c. ou 50c. La plus forte prime sera payée.
20 jan — BATAILLE & BIGEY, 86 rue Chartres.

CAFE DE RIO, en magasin, à vendre par
22 jan — WILLIAM PREHN, 56, Douane.

BONS sur la Banque des Planteurs du Mississippi en sommes de $1000, tirés à l'ordre de Samuel Davis, à vendre par — WILLIAM PREHN,
22 jan — 56, Douane.

VIN de sherry de choix en caisses de 12 bouteilles, à vendre en quantités au gré des acquereurs par
22 janv — HALL, BEIN & CLAPP, 69, Tchoupitoulas

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre à bas prix pour clore une facture par
22 janv — HALL, BEIN & CLAPP, 69, Tchoupitoulas

CUIRS à semelle—en paquets, article supérieur, à vendre en quantités au gré des acheteurs.
22 janv — HALL, BEIN & CLAPP, 69, Tchoupitoulas

TRAITES sur New-York, à vendre par
21 jan — O. H. MIESEGAES, 34, Vieille Levée.

SERRURES françaises—caisses assorties françaises de divers numéros en débarquement du navire Toulon, à vendre par — J. ALBERT,
22 jan — 23, rue St. Louis.

MARCHANDISES sèches de toutes descriptions, à vendre par — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

HABILLEMENTS—21 caisses pour la saison, à vendre par — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. 21 jan

BOTTES et Brodequins—Un assortiment complet en ce genre et en débarquement du navire Columbiana et la barque Bonnaw, et à vendre par
24 jan — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

CHAPEAUX—50 caisses contenant un assortiment de toutes les descriptions, en débarquement du navire Mid direct, à vendre par
22 jan — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

SAINDOUX—1000 barillets, à vendre par
22 jan — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

SARDINES à l'huile—Par caisses de 24 boîtes et 50 demi boîtes convenables pour grocerie, à vendre par
22 jan — LOREILHE & VALLETON, 9, Royale.

VINS en barriques—Pour familles et en bouteilles vin St. Julien à prix modérés, à vendre par
22 jan — LOREILHE & VALETON, 9, Royale.

AMANDES et Macaroni—Quelques balles pour la manufacture, à vendre chez
LOREILHE & VALETON, 9, Royale.

HUILE blanc de Baleine et savon, à vendre par
22 jan — ISAAC BRIDGE, 134 Magasins.

CORDAGE de Manille—100 rouleaux goudronnés, à vendre par — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

TABAC—70 caisses différentes descriptions, à vendre par — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

COFFRE FORT patentés en fer. Quelques uns pour clore une facture, à vendre par
22 jan — ISAAC BRIDGE, 134, Magasins.

BŒUF, Jambons & Saindoux en magasin, à vendre par
21 jan — CH. C. SAUBETTE, 20, Poydras.

MARCHANDISES sèches de toutes descriptions, à vendre par — WM. PREHN, 56, Douane.

ARGENT du Kentucky, à vendre par
21 jan — WM PREHN, 56, Douane.

SUCRE et Café de la Havane en débarquement du steamer Alabama, à vendre par
22 jan — RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

ARDOISES—40,000 ardoises dernièrement reçues par le navire Abbotsford, à vendre par
21 jan — LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

BRIQUES A FEU—30,000 briques à feu dernièrement reçues par le navire Shannon, à vendre à bas prix, du comptant, par — LYALL & DAVIDSON,
22 jan — 164, rue du Camp.

CUIVRE en feuille pour chaudronneries, en magasin et à vendre par — LYALL & DAVIDSON,
22 jan — 164, rue du Camp.

PANTOUFLES pour hommes et femmes, à vendre par
24 jan — FOSDICK & BROTH. 66, Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par
22 jan — N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 10 janvier.
L'ASSEMBLEE triennale des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la Banque, Samedi 22 du courant à midi.
Par ordre de la Direction,
11 jan — WM E. LEVERICH, caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 17 janvier 1842.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution par les actionnaires aura lieu au local de la Banque lundi 21 du courant, entre 11 heures A. M et 2 heures P. M.
17 jan — WM. E. LEVERICH, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1841.
LES actionnaires de cette institution sont notifiés que l'élection de six directeurs à nommer par eux, aura lieu lundi, 24 janvier prochain, à la maison de banque, de dix heures du matin, à deux heures de l'après-midi.
22 d — G. MILTENBERGER, Caissier.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.
UNE élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année 1842, aura lieu lundi, 21 janvier prochain, de 10 heures A. M à 2 heures P. M, au bureau de la compagnie, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny.
Nouvelle Orléans, le 21 Décembre 1841.
Par ordre de la Direction,
20 déc — J. W. SMITH, Sec.

A VENDRE en débarquement de la goélette Huasteca de Tuspan:
Six tonneaux bois de Fustie,
Quatre vingt balles de Sasparaille,
Vingt balles de Jalap en racine.
S'adresser à — BLANCHARD, EIMER & Co.
21 jan—12 — 24, rue Bienville.

EN débarquement du navire Union, de Bordeaux, quelques demi barriques, } Vin blanc lin supérieur.
Quelques caisses de 12 barriques, } périeur, véritable haut Sauterne, de la propriété de M. de Toffart de St. Germain, à vendre ainsi que
25 demi barriques, } vin blanc Sauterne, 1ère
60 caisses de 12 bouteilles } qualité (année 183) de la propriété de M. A. Marrast (Château Montard), par
10 janv — HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville

PAPIER pour l'usage des notaires, le plus beau qui ait jamais été importé dans le pays, à vendre à un prix modéré par — HERBAULT FRERES,
10 janv — 78, rue Bienville

VINS fins du Rhin, des marques Johannisberg, Rudisheimer, Steinberger &c. &c. en caisses de 12 et de 24 bouteilles, à vendre par — HERBAULT FRERES,
10 janv — 78 Bienville

VINGT Balles Couvertures de Montpelier 3 points en débarquement des navires Pactolus et Noble,
Deux cents caisses de Kirschenwasser,
Douze caisses de vingt cinq paniers Anisette,
Deux mille boîtes sardines de J Colin,
Quarante caisses de conserves de J. Colin,
Tels que fruits assortis, sucs de fruits, pâtés et légumes,
Cinquante quarts et demi-pipes d'eau-de-vie de la marque de Pellevoisin aîné & Co.
S'adresser à — BLANCHARD, EIMER & Co,
21 jan—12 — 24, rue Bienville.

EAUX de vie 4me preuve, rassise, marque J. J. Dupuy et autres marques.
Absynthe suisse, 1ère qualité, marque Dubied père et fils.
Fruits à l'eau de vie assortis, (7 prunes, 8 abricots et 2 pêches),
Anisette fine et surfine, des marques Champion et Ch. Dumas,
Huile d'olive superfine,
Eau de fleur d'orange triple, en caisses de 24 demi bouteilles,
250 boîtes petits pois conservés. — HERBAULT FRERES
16 janv — 78, rue Bienville.

VINS de Champagne, qualités supérieures A., et Sillery mousseux, des célèbres marques, grape brand, star brand, Duc de Nemours, Justinart, Lanson père & fils &c. en paniers de 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles, à vendre par — HERBAULT FRERES,
10 janv — 78, rue Bienville.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1842.
FCO. DE LIZARDI & Co. tirent sur Paris et sur New-York. — 33, rue Bienvale — 20 jan

DERNIEREMENT reçu par le navire Saratoga, de New York, un assortiment de draps français à la mode et de casimir de double largeur; articles supérieurs qui seront vendus à bas prix pour du comptant au magasin de M.M. — F. A. HEBRARD & Co
20 jan—6 — 35, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre un beau comptoir en acajou pour un café, mesurant 30 pouces de large, sur 23 pieds de long, avec ses colonnes tournées sur le devant. Il offre aussi à louer le haut d'une maison située vis à vis la halle à la viande, convenable pour une famille ou un pension. — L. A. GUNST,
7 janv ☞ 1pa — 166, Vieille Levée, vis à vis le Marché.

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents irréptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie s'étendra que sur les six dents de devant de la machoire supérieure. Les personnes ne pourront se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. — 5 mai

BEAUX fusils—Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de beaux fusils doubles des meilleures manufactures, et garantis des balles dans les canons, aussi articles de chasse, sacs à plomb, de à poudre, poudrières, cornassières, capsules anglaises &c &c.
Aussi carabines bien connues de Bartletts à vendre à bas prix par — HYDE & GOODRICH, 15 Chartres. 18 j

VENTES DE SHERIF.

J. B. Bataram vs. Eéo. de Torres.
COUR DE PAROISSE.—No. 13610.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au magasin du shérif, No. 203, rue Royale, entre les rues St. Philippe et Dumaine, jeudi le 3 février 1842, à 10 heures du matin,
40 chaises, 9 tables, 1 bureau, 1 poêle, 1 lot de verres et caraffes, 1 lot de damejeannes, 1 lot de vins, 2 miroirs, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. — V. ALLAIN,
22 jan — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jacques François Enoul Livaudais versus Estis Hill & Temple Hall.
COUR DE DISTRICT.—No. 19701.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, vendredi, vingt-cinq février 1842, à midi:
Une certaine portion de terre située au faubourg Annonciation de la ville de la Nouvelle-Orléans, formant partie du lot No. deux dans l'îlet No. cinquante-sept, sur un plan dressé par B. Lafon, le quinze mai mil huit cent sept, bornée d'un côté par les lots désignés, sur le même plan, comme Nos. dix et onze; de l'autre côté par le No. un et la petite portion triangulaire du lot No. deux, et dans le fond par la ligne qui divise le dit faubourg Annonciation, et le dit lot No. douze en deux portions. La dite portion de terre ci-dessus désignée mesure (plus ou moins) quatre-vingt-cinq pieds de face à la rue Robin, entre les rues Magazine et Colysée, environ cent vingt-sept pieds deux pouces six sur la ligne qui le divise des lots Nos. dix et onze, et ayant de l'autre côté et dans le fond telle profondeur et largeur pouvant appartenir à la dite portion de terre. Ensemble avec toutes ses dépendances et circonstances. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. — J. L. THIELEN,
22 jan—4,11 pa. — Shérif de la Cour de District.

Philippe Avegno vs. Leah Foster.
COUR DE PAROISSE.—No. 14 449.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 24 février 1842, à midi, l'esclave ci-après décrit, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cherokee, nègre âgé d'environ 20 ans.
Conditions—Comptant. — V. ALLAIN,
22 jan—1 pa — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Charles A. Sewall & Co., contre Angus McNeill.
COUR DE DISTRICT.—No. 19,086.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Vendredi quatre février 1842, à midi:
Trois billets tirés par Rufus Sewall, à l'ordre de et endossés par le défendeur, dates 23 mars 1840, et payables l'un à un an, l'autre à deux ans et le dernier à trois ans après la date ci-dessus pour la somme de $3 083 33 1/3 chacun—lesdits billets sont paraphés ne varietur par Wm. Christy, notaire public, le 23 mars 1840.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. — J. L. THIELEN,
22 jan — Shérif de la Cour de District

J. B. Renier & E. Chaudumier vs. A. P. Dalon.
COUR DE PAROISSE.—No. 14347.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, Jeudi, le 24 février 1842, à midi:
Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier Lombard et Olivier, et désignés par les Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 20, suivant un plan particulier déposé le 6 décembre 1840 en l'étude de T. Seghers, et annexé à un acte de vente passé entre Mr. L. Jauin et A. P. Dalon, lesquels terrains mesurent chacun, en pied américain, 9 pieds 9 pouces face à la rue des Bons Enfans, sur 117 pieds 4 pouces de profondeur; saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. — V. ALLAIN,
23 jan—1pa. — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. B. Bataram vs. Fdo. de Torres.
COUR DE PAROISSE.—No. 13610.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, jeudi le 3 février 1842, à midi.
La sloop Peri, tel qu'il se trouve rive droite du fleuve près le chantier de construction de Gregory Byrne.
La goélette Water Witch telle qu'elle se trouve, rive gauche du fleuve, vis à vis la rue Jefferson.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. — V. ALLAIN,
22 janv — Shérif de la paroisse d'Orléans

Pearson, Dime & Co. vs. B. Weeks.
COUR DE DISTRICT.—No. 20,160.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, jeudi vingt quatre février 1842, à midi
Le nègre esclave nommé Jack.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. — J. L. THIELEN,
21 janv — Shérif de la Cour de District.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre de Service.

LE Bataillon se réunira lundi dimanche, 30 janvier 1842, à huit heures et demie du matin, en grande tenue d'hiver, et se rendra à l'Arsenal, à l'heure précise. On procédera de cette prise d'armes pour procéder à l'élection d'un sergent major.
Les appelons tous que nous sommes artilleurs et que nous devons l'exemple à tout
Par ordre du major,
22 jan — F. SAUTON, adjudant major provisoire.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON
☞ ATTENZIONE. ☜

La Compagnia prenderà le armi, Domenica prossima 23 del corrente mese, è si riunirà in gran tenuta d'inverno al luogo solito di riunione, nel cortile del Teatro Michel, alle ore undeci della mattina. Si raccomanda puntualità, buona tenuta è disciplina.
Per ordine. — MONDELLI,
21 jan — Capitano.

AVIS D'ENCAN.—P. DUBERTRAND, ayant pris JOHN P. PHILLIPS pour associé à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission sous la raison de PHILLIPS, DUBERTRAND & co., s'occuperont des ventes de nègres, d'immeubles etc., etc., et recevront toute espèce de marchandises, meubles et groceries à leur magasin Encan 3 portes au-dessous de la rue Royale, sur la rue St. Louis. Ils ne négligeront rien pour satisfaire complètement les désirs des personnes qui voudront bien les honorer de leur patronage; comme aussi ils s'efforceront de faire les affaires avec la plus grande promptitude.
N. B.—On fera des avances libérales. 21 jan—6t 2l p a.

MADAME VEUVE LOMBARD de retour de France désirant rester seule chargée de ses affaires, annule tous pouvoirs par elle transmis jusqu'à cette date.
Nouvelle-Orléans, 21 Janvier 1842.
21 jan—3t en 10 j

LE soussigné de retour en cette ville, prévient le public qu'il a révoqué par acte devant Th. Seghers, notaire, les pouvoirs qu'il avait donnés à son fils Philippe Campanel, pour gérer sa maison de commerce pendant son absence.
Nouvelle Orléans, 19 janvier 1842. — D. CAMPANEL.
21 jan—3

UNE RECOMPENSE HONNETE sera donnée à quiconque a trouvé et rendra à Mr. Alfred Morel, une petite montre en or (Lépine), perdue jeudi matin, en allant de la rue Conti à la Cie encoignure Bourbon à la rue Royale et Toulouse.
21 janv—1

INSTRUCTION PUBLIQUE.
MR. FELIX LELIEVRE, littérateur, chef d'institution brevetée, a l'honneur de prévenir les pères de famille qu'il a ouvert une maison d'éducation pour les jeunes gens, rue d'Orléans, No. 31.
Une expérience consommée dans l'enseignement, acquise par vingt ans de travaux, la connaissance approfondie des meilleurs écrits sur l'éducation et l'étude réfléchie des auteurs classiques, recommandent le professeur à l'attention des personnes qui savent apprécier l'instruction.
Une grande connaissance du cœur humain, et surtout de la jeunesse, mettent M. Lelièvre à même de diriger avec avantage les jeunes élèves qui lui seront confiés: pénétrer de l'importance de sa profession et des devoirs qu'elle lui impose, il n'oubliera point que la jeunesse est l'espoir de la patrie, et il s'attachera à former des citoyens vertueux et éclairés. En développant leur esprit et leur cœur, les jeunes sujets tiendront à ce double but.
L'instruction que recevront les élèves comprend la lecture, l'écriture, le français, l'anglais, l'arithmétique appliquée au commerce et à la banque, la géométrie, l'histoire, la géographie, la tenue des livres, le dessin, la littérature, &c.
21 janv—4

LE soussigné a l'honneur d'informer le public instruit qu'il est prêt à publier les Secreta Monita ou instructions secrètes qui enseignent la religion de l'église primitive, c'est à dire telle qu'elle est. Le sujet aussi important qu'instructif, doit exciter l'attention de tout le monde. Dès qu'il y aura un nombre suffisant de souscriptions pour faire face aux frais de l'impression, le pamphlet sera livré à l'imprimerie. Deux années ont été consacrées à sa rédaction, et un prêtre savant qui a les Secreta Monita depuis longtemps y a contribué pour les recherches qu'il fallait faire.
Une demi piastre l'exemplaire. S'adresser franco, encoignure des rues Vieille-Levée et Hôpital No. 166, Nouvelle-Orléans, ce 1 janvier 1842.
M. F. RUFF,
18 jan—4 — Professeur de la langue française.

OPERATION DU STRABISME.
LE Dr. DOUSSAN jeune, arrivé tout récemment de France dans notre ville, se propose de pratiquer pendant le court séjour qu'il doit y faire, l'opération du strabisme, cette merveilleuse conquête de la chirurgie moderne.
Cette opération qu'il a fait déjà un grand nombre de fois et avec le plus grand succès en France est très courte, peu douloureuse et absolument sans danger.
Quant à la réussite, on peut dire hardiment, qu'il n'y a peut-être pas un chirurgie d'opération qui, toute sagement et dans des conditions favorables, présente plus de chances de succès que l'opération du strabisme.
Le Dr. Doussan voulant faire profiter toutes les classes de la société des bienfaits de cette belle découverte engage les pauvres et même les personnes peu fortunées à s'adresser à lui en toute confiance.
S'adresser au Doct. Doussan, Hôtel des Etrangers, rue de Chartres, ou à la pharmacie de M. A. Peychaud, rue Royale entre Conti et St. Louis.
18 jan—4

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, à l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No. 54.
Références:
MM. N. BLANC, 21, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 déc—6m

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
102 rue Royale,
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour suivi le domicile des élèves où à l'académie.
Pour plus amples informations, s'adresser à M. E. Bertus qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer.
26 n

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No. 140, Directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissements, ayant pour conducteur d'orchestre M. Cobini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston, etc.
Il se charge également des sérénades et musique de banquets.
On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
4 déc—6m

AVIS D'ENCAN.
E. TASTET encanteur ayant pris à loyer le grand magasin sis rue Bienville, No. 11, y fera à dater de ce jour, ses ventes de meubles et de groceries, tous les mercredis et les samedis.
N. B. Les marchandises de toutes descriptions sont reçues en magasinage à des prix très modérés.
18 jan—6

CAFE—41 sacs en débarquement de la goélette Casino de la Havane, à vendre par
13 jan — O H MIESEGAES, 34, Vieille Levée.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser — W. T. RAYNAL,
5 nov—6m — Secrétaire.

THEODORE M. KOUES — Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No. 97 rue du Camp.
1 jan—1an. — NOUVELLE ORLEANS.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes en débarquement du brick Lagrange, arrivant de Marseille:
100 barriques vin rouge de Bandol, qualité supérieure.
40 caisses vin rouge et blanc de divers crus.
5 jan — BOUTIN, GALLY & Co. — 79, rue Toulouse.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 23 janvier.
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand Opéra en 4 actes, de Donizetti.
LA MERE ET L'ENFANT SE PORTENT BIEN,
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Samedi, 22 janvier 1842.
Les représentations de
SCHINDER ELLER
ou
THE DOCTOR AND THE LITTLE DUTCH SLEEPER.
Précédée de
VALET DE SHAW.

THEATRE ST. CHARLES.

Samedi, 22 janvier 1842.
ZAMPA LE CORSAIRE ROUGE,
ou
LA COUCHE NUPTIALE DE MARBRE.
Musique d'Hérold.
Le spectacle commencera par
LE BILLET DE LOTERIE
ou
LE CLERC D'AVOUE.

SALLE ST. LOUIS.
GRAND BAL D'ENFANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'annoncer aux pères de famille et au public en général, qu'il donnera Lundi prochain, 24 janvier, un
GRAND BAL PARE,
Précédé d'un
BAL D'ENFANS.
Le bal d'enfans aura lieu de 6 à 9 heures. Le concert commencera immédiatement après.
Les enfans Hughes ainsi que Mme. Franklin se feront entendre pendant le concert.
Dans plusieurs contredanses le jeune John A. Hughes (âgé seulement de 6 ans) fera la partie de premier violon.

Programme du Concert.

1o. Ouverture de l'Italienne à Alger par l'orchestre.
2o. Solo de harpe par D. E. Hughes, âgé de 9 ans—Bochsa
3o. Solo de violon par John A. Hughes—Berriot.
4o. Récitatif et Aria par Mme. Franklin—Bellini.
5o. Solo de concertina (nouvel instrument) par D. E. Hughes. Berriot.
6o. La Cracovienne par l'orchestre.
☞ Le grand bal commencera après le concert.
A l'ouverture du grand bal les domestiques seront tenus d'évacuer la salle.
22 janv—1

SALLE ST. LOUIS.
MATINEE MUSICALE.

Dimanche prochain, 23 janvier 1842,
A MIDI.
GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,
Par M. FOURMESTREAU, premier hautbois du Théâtre d'Orléans.
Assisté par Messieurs les artistes du Théâtre d'Orléans.
L'orchestre sera dirigé par M. PREVOST.
Prix d'admission.................$1 00.

Première partie.
1o. Ouverture du Domino Noir, musique de D. E. F. Auber, exécutée par MM. les artistes du Théâtre d'Orléans.
2o. Duo de Brod, pour basson et hautbois, exécuté par Mrs. Molé et Fourmestreau.
3o. Romance chantée par M.... Amateur
4o. Air varié pour cornet à pistons, exécuté par M. G.... amateur, élève de M. J. D. Boilly.
5o. Air varié de Beriot, exécuté par M. Mianlan.
6o. Chansonnette comique, par M. Félix Bernard, comique du Théâtre d'Orléans.
7o. Quadrille des Diamans de la Couronne, exécuté par l'orchestre, sous la direction de M. Cobini.

Seconde partie.
1o. Ouverture de Zampa, musique d'Hérold, exécutée par Mrs. les artistes du Théâtre d'Orléans.
2o. Variations brillantes, de Hertz, exécutées par Mlle. Athénaïs Letellier, élève de sa mère.
3o. Duo de Hautbois et Harpe, exécuté par Mrs. Fourmestreaux et Tenet.
4o. Duo entre M. et Mme. Bamberger.
5o. Air varié de Tulou, sur un motif de l'opéra de la Famille Suisse, exécuté par M. Léopold Carrière, ex-première flûte du Théâtre Royal de l'Opéra Comique.
6o. Savoyarde de Brod, exécutée par M. Fourmestraux. Le piano sera tenu par M. Norée.
7o. Quadrille de la Juive, exécuté par l'orchestre sous la direction de M. Cobini.
☞ Nota.—Il y a eu erreur sur les billets du Concert; au lieu du 20 février, lisez: 23 janvier.
22 j

SALLE ST. LOUIS.

AU. Une réunion qui a eu lieu le Mercredi 19 du courant il a été résolu qu'un Bal serait donné par les TERES DE FAMILLE dans la Salle St. Louis, le 8 février prochain. En conséquence, une liste de souscription sera ouverte et déposée au bureau de la salle de Bal où pourront s'adresser ceux qui désireront en faire partie.
21 janv—21

BAL PARE ET MASQUE.
Salle de la Louisiane en face de la Bourse St. Louis.
SAMEDI 22 janvier prochain aura lieu le dit bal de société et d'invitation à la salle de la Louisiane, Calle Paris.
☞ L'orchestre sera dirigé par M. KROLL.
Entrée: Passage de la Bourse, par les rues Conti ou St. Louis.
20 janv—☞ — TIOLLIER.

CIRQUE ET MENAGERIE.
RUE ST. CHARLES,
En face du Théâtre St. Charles.
WARING, RAYMOND & Co.
PROPRIETAIRES,

Ont l'honneur d'annoncer aux Citoyens de la Nouvelle-Orléans que la fameuse Troupe Equestre et leur belle collection d'Animaux viennent d'arriver dans cette ville et qu'elles y séjourneront une semaine seulement.
On remarquera parmi les animaux composant la Menagerie un énorme ELEPHANT, un QUAGGA africain, deux SERPENTS Asiatiques, le BOA CONSTRICTOR et l'ANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.
La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays. L'ouverture se fera ce soir, 4 Janvier 1842.
Une variété d'exercices équestres auront lieu tous les soirs par les artistes de la Troupe.
MR LE TORT, Ecuyer Français, paraîtra tous les soirs. Pour les détails voir les affiches du jour.
Avant les exercices équestres on exhibera LES ANIMAUX.
Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercices équestres commenceront à 7 heures et demie.
Prix d'entrée au Cirque et la Menagerie—Loges, 75 cts Parterre, 37 1/2 cts.
☞ Une bonne police sera en activité pendant les exercices.
☞ La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures—Prix d'entrée, 25 cents. — 17 jan—☞

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d

GALERIE DES BEAUX ARTS.
A l'Arcade de la rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez.
Exhibition de Tableaux d'artistes français, américains et anglais.
LE superbe tableau de Hagar, Jeune et Lamour par De la Roche, portrait en pieds de M. Paris, par l'honorable Mlle. Norton, portraits d'Américains illustres et autres différents sujets par Leslie Cooper, Isman Sully, Marchant Fowler, Romagni, Dalamotte, Beard et autres éminents artistes anciens et modernes dont le détail ont été couverts d'objets d'art. Une grande partie de la galerie, supérieure des tableaux, appartient à différentes personnes de la Nouvelle Orléans qui veulent encourager les arts.
Admission, 50 cents. La galerie est ouvert de 9 heures A. M. à 10 heures P. M.
Les enfans paieront 1/2 place. — 10 j—☞

MEDICAMENTS POUR HABITATION.—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de fraîs assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 déc—6m — SICKLES & Co, Droguistes, 40 Canal

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,

119, *Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti*
UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 décembre dernier; cet établissement est dirigé par J. CANONGE: les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.
On s'y charge des repas de corps, des diners, de société et de ville—ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire.
Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.
Entrée particulière par l'allée. — 17 déc.—2m

A VENDRE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE, rue de Chartres No. 115, entre St. Louis et Conti, avec son matériel, argenterie, batterie de cuisine, linge, glaces, tables, meubles, faïence, verrerie, installation du gaz, &c. &c. Il est maintenant en pleine activité et bien achalandé. S'il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 25 courant, il sera vendu ce jour là à l'encan, à midi précis. Les conditions seront un tiers comptant, un tiers à 3 mois et l'autre tiers à 6 mois.
17 jan—☞

L'INSTITUTION
De MADAME GRANET

A été transportée rue Bourbon, No. 20, entre les rues Douane et Canal. — 8 j—3

A MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.
Son domicile est rue Royale, No. 134, entre Toulouse et St. Louis. — 4 jan—1m

AVIS—La Société existant autrefois sous la raison sociale de *Richardson, Waterman et Wood* a été dissoute d'un commun accord le 16 de ce mois. Les affaires continueront sous le nom de Waterman & Wood qui auront plein pouvoir de se servir du nom de la société en liquidation.
JOHN RICHARDSON,
JEDEDIAH WATERMAN,
PHOENIX N. WOOD,
20 jan—3 — par J. Waterman.

MR. JULES FAIVRE, successeur d'Alleron FACTEUR DE PIANO, rue Royale No. 346, prévient les artistes et amateurs de piano qu'il se charge d'entretenir les pianos d'accord à l'année à raison de $12, payables par trimestre. Il se charge aussi de la réparation de toute espèce d'instruments, et en a constamment chez lui pour être loués. — 20 jan—6

SOIERIES A BON MARCHE.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 42
19 déc—30 — WIOTTE & SALLE.

$20 DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez le soussigné le nommé JOHN, griffe, taille de 5 pieds, 9 à 10 pouces, fortement constitué, âgé d'environ 35 ans. Il a été dernièrement employé les dimanches comme garçon à l'hôtel de Carrollton. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui logera ledit esclave dans une des geôles de cet Etat.
21 janv—3 — A. HODGE, Jnr.

$10 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation du nègre PIPE, il parle anglais, français et espagnol, taille d'environ cinq pieds deux pouces, il est un peu boiteux, il a travaillé plusieurs années sur la levée. Les capitaines de navires et propriétaires de presses à coton sont invités à ne pas employer le dit esclave.
20 jan—3 — MANUEL J GARCIA.

$10 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation du nègre JACOB, il parle français et un peu l'anglais, taille d'environ cinq pieds six pouces, il a été loué hors de la Nouvelle Orléans depuis le mois d'octobre dernier. Les capitaines de navires et de steamboats sont invités à ne pas employer ledit esclave.
20 jan—3 — MANUEL J. GARCIA.

$5 DE RECOMPENSE
SERONT données à quiconque ramènera au soussigné ou logera dans la geôle de cette ville, la négresse VICTOIRE, âgée d'environ 18 ans, ayant près de 5 pieds de haut, elle était habillée lors de son départ, d'une robe mousseline laine, couleur chamois, avec des petites fleurs.
15 jan—3 — F. HEZEAU, 74, Royale.

$25 DE RECOMPENSE à quiconque conduira à une des geôles de cette ville, le nègre nommé TOMPSON, âgé d'environ 30 ans, parlant anglais et un peu français. Il est très gras et haut de 6 1/2 pieds. Il a été vu... visite et de la barbe très épaisse sous le menton. Il est très connu pour acheter journellement des mauvaises graisses et des cendres à bord des steam boats. Il a été vu ces jours-ci à la presse à coton d'en bas.
15 jan—3 — O. BLINEAU, 169, rue Ste. Anne.

COMPAGNIE DES PAQUEBOTS A VAPEUR DU ROYAL MAIL.
LES directeurs ont la satisfaction d'annoncer que leurs paquebots quitteront l'Angleterre le 1er janvier 1842 et qu'après cette date ils seront régulièrement expédiés tous les quinze jours.
Des informations sur les routes qu'ils parcourront et sur l'époque probable de leurs arrivées et leurs départs pourront être obtenues de — W. G. MEWES & Co.
24 janv — Agents de la compagnie à la N. Orléans

POUR GALVESTON, Texas.
Mercredi 26 courant à midi précis.
Le beau steamship à basse pression NEW YORK, capitaine John T. Wright, construit exprès pour la mer.
Les cabanes ne seront considérées arrêtées que quand on en aura payé le montant.
On prendra du fret pour Galveston seulement.
En paiement de fret et de passage on ne prendra que des billets des banques de la Nouvelle Orléans
Pour fret et passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Bienville, ou à Hawthorn Woods, 63, Gravier.
Le steamship New-York, partira de la Nouvelle Orléans les 5, 15 et 25 de chaque mois, et de Galveston les 10 20 et 1er.

POUR LA HAVANE.
Le steamship ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus lundi, 24 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à — MERLE, BEYLE & Co
45, rue de la Vieille Levée.
Pour être sûr de son passage, il faudra le payer au moment même où l'on l'arrête. On ne prendra de paquets qu'à moins qu'ils ne soient accompagnés de connaissements, et que le fret en soit payé. Les passagers voudront bien se procurer un passeport du consul Espagnol.
20 janv

POUR GALVESTON—(Texas.)
Le nouveau steamship très supérieur BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Willis Main, reçoit maintenant du fret et partira pour le port ci-dessus, samedi 22 du courant positivement.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St Louis ou à — TH. B. EASTLAND,
ou à — S M DARBY Jr,
18 jan — 49 et 53 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG.
Le steamer GODDESS OF LIBERTY, cap. C. O. Pearce, partira positivement Lundi, 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à — C. H. SACKETT & Co.
22 jan — 35, rue Poydras.

POUR ST. MARTINVILLE, (Attakapas) et tous les ports intermédiaires—Le steamer PATRICK HENRY, capitaine R. J. Dorsey, reçoit maintenant du fret vis à vis la rue Conti. Il partira positivement samedi matin, à 10 heures. S'adresser à bord, ou à
HALL, BEIN & CLAPP,
21 jan — 69, Tchoupitoulas.

POUR FORT GIBSON, Smith, Van Buren, Little Rock; et tous les ports intermédiaires.—Le steam. CORVETTE, capitaine Young Stephenson, partira positivement samedi soir 22 janvier, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
WALTON & COCKAYNE,
14 janv — 28 et 29 N. Levée.

POUR ST. LOUIS, Alton et les ports intermédiaires. Le steamer LEXINGTON, capt. Aller, partira samedi prochain 22 courant, à midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à — HAWTHORN & WOODS,
20 jan — 63, rue Gravier.

POUR ST-LOUIS—Le steamboat SHERIDAN, capitaine H. McDonald, partira positivement Samedi 22 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à — JOHN R SHAW & co,
20 jan — 24, Poydras.

POUR ST LOUIS—Le steamer GLAUCUS, capt. Field, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage s'adresser vis-à-vis la rue Poydras ou à
10 jan — C. DOANE, 66 Poydras.

POUR COLUMBIA (Arkansas) Princeton, Vicksburg, &c.—Le steamer TUSKINA, capt. J. Jeffries reçoit du fret en ce moment, partira positivement samedi 22 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — HALL, BEIN & CLAPP
21 jan — 67 Tchoupitoulas.

POUR BALTIMORE.
Le navire fin voilier WARSAW, capitaine Mendall, ayant été retenu par le mauvais temps peut encore prendre la valeur de 500 barils. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Mendall à bord vis à vis le poteau No. 20, 2de. municipalité ou à
W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins,
ou à — QUARLES, SPRING & Co.
21 janv — 53, Camp

POUR MOBILE, par le nouveau bateau
La goëlette EXPERIMENTE, capitaine Brasford sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 j — J H ASHBRIDGE, 27, Camp.

POUR NEW-YORK.
Le navire AUBURNE, capitaine N. P. Durfey, partira positivement comme il est dit ci-dessous. Pour fret de balances coton ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
24 j — J W STANTON & Co. 29 Poydras.

POUR BOSTON, Lundi 24 courant
Le brick FAVORITE, capitaine J. Paxton, partira comme il est dit ci-dessus, et peut prendre le fret de 200 barils qu'on obtiendra bon marché, pour passage, s'adresser à
22 j — THAYER & CUSHING 64, Tchoupitoulas.

POUR FRET OU CHARTE—Le brick OHIO, du port de 240 tonneaux, capitaine Wm. Davis. S'adresser à — RICE & HATHAWAY,
76, Magasins.

POUR LE HAVRE—Le navire GENERAL VEAZIE, capt. Coulard, va partir immédiatement—Pour passage seulement, s'adresser au capitaine ou à — S & J P WHITNEY,
2 an — 73 Camp.

POUR MARSEILLE.
La barque ELEANOR, capitaine Dube, sera promptement expédiée pour le susdit port. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue de la Levée, ou à — BLANCHARD & EIMER & Co.
21 jan — 24, Bienville.

POUR MOBILE ET PENSACOLE, par le Steamer Samedi soir positivement.—La goëlette DOLPHIN, a besoin de 200 barils, partira comme il est dit ci-dessus. S'adresser à bord, vis à vis les magasins à coton, ou à — FOSDICK & BRO.
21 jan — 66, Gravier.

POUR NEW YORK—Samedi 22 courant—Le navire AUBURN, capitaine N. P. Durfey. Pour fret de 75 balles ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
21 jan — J. W. STANTON & Co, 36, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE.
La barque LEVANT, capt. Hall, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira très prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à — J H ASHBRIDGE,
21 jan — 27, rue du Camp

POUR FRET OU CHARTE.
Les goëlettes PHOEBE et MARGARET, capt. Halberton, et MARIA, capt. Burrow, chacune du port de 960 barils. S'adresser à
21 jan — J H ASHBRIDGE, 27, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire WOODSIDE capitaine Wilson, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Presse d'Orléans ou à
21 jan — S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW-YORK.
Le navire MASSACHUSSETTS, cap. Tibbles, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à — G. BEDFORD & BECK,
20 jan — 34, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.
Le brick paquebot A No 1 EMPRESARIO capitaine Collins, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira Dimanche 23 du courant. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
19 jan — PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

POUR LA HAVANE.
Le brick fin voilier CAZENOVE, cap. Dearborn sera expédié sous peu. Pour balances du fret ou passage, s'adresser à WM. HENRY PARKS,
19 jan — 19, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire CALEDONIA capitaine Mascott, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 b. lles coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à — L. R. GALE,
18 janv — 9, Commun.

POUR TAMPICO.
La goëlette VIRGINIE ANTOINETTE partira sous peu de jours. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A CAPDEVIELLE & COULLU,
17 jan — 35, Vieille Levée.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Alice Packwood—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel Packwood, exécuteur testamentaire de la succession de Alice Packwood ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
21 jan — W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jérome Joseph Gollis, h. c. l., a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marie Thérèse Cheval, f. c. l. décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
21 jan — W F C DUPLESSIS, Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de veuve Noël Badon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Piernas, administrateur de la succession de Vé Noël Badon, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
21 jan. — W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

CINQ MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
LE magasin de Manuel Vidal, situé au No. 118 Vieille Levée, entre les rues du Maine et St-Philippe, ayant été détruit par incendie dans la nuit du 19 décembre ou le matin du 19, la récompense promise ci-dessus sera payée par la Compagnie d'assurances de l'Océan, à celui ou à ceux qui feront découvrir et conduire la personne ou les personnes coupables de ce crime.
Par ordre de la Direction,
13 j—10 — CH. BRIGGS, Secrétaire.

CINCO MIL PESOS DE RECOMPENSA!!!
HABIENDO sido voluntariamente quemado el almacen de Manuel Vidal situado No. 118, Old Levée, entre las calles Main y San Philipe, la noche 18 o mañana 19 de Diciembre último, será pagada la dicha recompensa de cinco mil pesos por el Ocean Insurance Company, a quien o quienes, descubran y detienen la persona o personas culpables de este crimen.
Por orden de la direccion,
13 de Enero.—10 — CHS. BRIGGS, Secretario

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison R. A. LEFEVRE & Co. est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Les personnes qui leur doivent sont priées de vouloir bien régler leurs comptes et ceux à qui ils doivent voudront bien présenter les leurs pour être soldés.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1842.
R. A. LEFEVRE.
18 jan—6 — J. CHARRY Fils.

LE soussigné seul chargé de la liquidation de la maison R. A. LEFEVRE & Co. continuant le même genre d'affaires, profite de cette occasion pour se recommander à la bienveillance de ses amis.
18 jan—6 — R. A. LEFEVRE.

AVIS—La société existant autrefois entre Chs. Deblanc & S. M. Darby Jr. sous la raison de Chs. Deblanc & Darby Jr. est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour.
S. M. Darby Jr. est chargé de la liquidation de l'ancienne maison et continuera les affaires pour son propre compte.
CHS. DEBLANC,
17 jan—6 — S. M. DARBY Jr.

BOUVES ACHETEES PAR COMMISSION.
LES négociants et capitaines de navires peuvent s'adresser au soussigné pour des cargaisons de douves en barrés ou partielles. Sa commission sera de cinq pour cent sur le prix d'achat. Il ne prendra comme ayant que des douves seront acceptées et mises à bord.
CHARLES LAFFON,
14 jan—6 — Encoignure Nons et Levée, Lafayette.

BESANÇON, horloger, graveur et mécanicien, élève de Bréguet, fait et répare avec la même perfection qu'à Genève son pays, toute espèce de montres, telles que Lépine, pièces marines, &c., fait tous les échappements et garantit ses ouvrages à des prix très modérés. Rue Royale, No. 196.
7 jan 1m

NOURRICE sans enfant à louer—Une négresse très saine et bon sujet, venant d'accoucher et ayant perdu son enfant, peut être louée immédiatement en s'adressant à — M. MARCHAND,
18 jan—6 — Aux bains de la Bourse St. Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.
Vente des gardiens de port.
LA vente du sucre de la Havane qui devait avoir lieu hier a été fortuitement renvoyée jusqu'à aujourd'hui samedi 22 du courant à 11 heures de l'après midi, au No. 16 rue Toulouse, où elle aura lieu sans réserve pour le compte de qui il appartiendra.
22 j

PAR E. TASTET.
No. 11, rue Bienville
IL sera vendu aujourd'hui, 22 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan de groceries:
100 caisses et 1/2 caisses de savon,
10 barils genièvre,
10 do eau de vie,
20 do vinaigre.
Aussi divers articles de meubles.
22 j

Chevaux! Chevaux!
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui samedi, à onze heures A. M. à l'Arcade de Bank, rue des Magasins.
10 excellents chevaux de selle et de trait.
20 mulets bien dressés.
22 jan.

WHISKEY IRLANDAIS.
Vente positive par ordre des consignataires.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, mardi 25 du courant, à 10 1/2 heures au marché d'encan, rue du Camp,
1 poinçon vieux whiskey irlandais supérieur.
60 dames-jeannes, do do de 5 gallons chaque,
10 1/4 barriques bon vin Sherry, pâle.
10 1/4 do do vin de Porto, vieux.
Conditions:—Comptant.
22 jan.

Sel gros de Liverpool.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, lundi 24 du courant, à 4 1/2 heures P. M. sur la levée, à l'extrémité de la rue Delord, vis à vis les batures du triangle,
500 sacs plus ou moins sel gros de Liverpool.
Conditions:—Comptant.
22 jan.

CAFE! CAFE!! CAFE!!!
Par Hewlett & Cenas.
IL sera vendu lundi 24 du courant à 11 heures, au magasin de M. Hayes, encoignure des rues Notre Dame et Commerce, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port:
44 sacs café importés et avariés à bord du brick Pacific, capitaine Magaden, dans son passage de Rio Janeiro à la Nouvelle Orléans, et vendus pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant.
22

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu samedi 22 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 26
1 caisses bas en cris.
1 caisse listades et une quantité d'autres articles.
21 jan

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi prochain, à la Bourse St. Louis, à midi.
Le nègre PETER, bien connu, depuis environ douze ans dans le pays, il est un peu maçon, bon nègre de maison et acclimaté.
Termes et conditions à la vente.
21 jan

PAR J. A. BEARD & Co.
Pierres plates et Patates.
IL sera vendu à l'encan samedi, 22 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, au dessous de la presse à coton d'Orléans, et actuellement en débarquement du navire Dumfriesshire.
40 yardes pierres plates.
400 paniers patates.
Conditions, comptant et vente sans réserve. — 21 jan

PAR J. A. BEARD & Co.
Acier Anglais.
IL sera vendu à l'encan, samedi matin, à 10 heures et demie, au marché d'encan, rue du Camp.
3 tonneaux acier anglais.
Conditions, à la vente. — 21 jan

PAR J. A. BEARD & Co.
Domestique de maison de confiance.
IL sera vendu à l'encan samedi, 22 du courant, à midi, à l'Arcade Bank.
ELIZA, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie et vendue pour aucune faute.
21 jan

NEGRES! NEGRES!
PAR HEWLETT & CENAS.
Vente d'esclaves de valeur.
IL sera vendu samedi, 22 du courant à la Bourse St. Louis à midi,
1o. CAROLINE LEE, négresse, âgée d'environ 20 ans
2o. MARTHA CLIFTON, do 22 do
3o. EDWARD, nègre, âgé de 23 do
4o. CELIA, négresse, âgée de 17 do
5o. ARENA, do do 18 do
6o. MELINDA, do do 14 do
7o. WILLIS, nègre, âgé de 16 do
8o. SYBIA, négresse, âgée de 17 do
9o. GEORGE MOORE, nègre, âgé 18 do
10o. HENRY VENABLE, nègre, excellent cocher, âgé d'environ 24 ans.
Les esclaves ci-dessus sont tous acclimatés et excellente négres de Champ. Ils ont travaillé sur une habitation de coton dans le Comté de Madison dans cet Etat, pendant plusieurs années; ils sont particulièrement recommandés à l'attention des habitants actuellement en ville.
21 jan

COTON! COTON!! COTON!!!
PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu samedi, 22 du courant, à quatre heures et demie à la presse à coton de R. T. Dowes, encoignure des rues de la Vieille Levée et Suzette,
70 balles coton avarié,
Pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant.
21 jan

PAR S. GUINAULT.
Vente renvoyée.
François Degrois vs. ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 13 décembre 1841, et à la requête de François Lepine, syndic des créanciers de François Degrois.
Il sera vendu Mardi 1er Février 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Deux lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 8, d'après un plan par J. A. Fueyo, en date du 16 décembre 1841.
Le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Casacalvo, Marais, mesurant 27 pieds 11 pouces 11 lignes de face à la rue Marais, sur 114 pieds de profondeur et lignes et demie de face à la rue Casacalvo, avec les bâtisses y construits, cave et glacière, cuisine, 3 cabinets et un hangar bâti sur le fond du terrain.
Le lot No. 2 contigu au précédent, ayant 27 pieds 11 pouces une ligne et demie de face à la rue Marais sur 116 pieds de profondeur, ensemble une maison en bois bien achevée, ayant deux appartements, galerie et cabinets, écurie et remise.
EULALIE, négresse d'environ 37 ans.
TOM, nègre d'environ 26 ans.
Conditions comptant.
Les actes de vente par devant Jh. Cuvillier, not. pub.
1er jan—1,6,13,23,30 et 1erf.

PAR M. BARNETT Senr
Succession de Jean Lagarde.
IL sera vendu samedi, 22 janvier 1842, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu des ordres de l'honorable J. Bermudez juge de la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 octobre 1841, et 9 décembre 1841 et sous la direction de M. H. Gilly administrateur de la succession de Jean Lagarde, les esclaves suivants:
1o. ANGELA, mulatresse âgée de 13 ans.
2o. AMELIA, do do 12 ans.
3o. CIDALIS, do do 10 ans.
4o. BERNARD, nègre do 8 ans.
Conditions comptant.
Les actes de vente par devant E. J. Barnett not. pub. aux frais des acquéreurs. — 16 déc—10, 25, 3, 12 et 22

PLACEMENT AVANTAGEUX.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan samedi 22 du courant à midi, à l'Arcade de Banks, la propriété de valeur suivante, savoir: un lot de terre dans l'îlet borné par les rues St John, Perdido, Gravier et Cirque, ayant 30 pieds 4 pouces 1/2 de face à la rue St. John, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur avec toutes les améliorations sous presque mesure, consistant en deux maisons en briques, se composant de deux logements à 4 chambres chacune, ainsi que leurs cuisines, deux cabinets, une serre contigue à chaque maison. Ces maisons sont louées pour un prix qui peut bien compenser jusqu'au 9 novembre 1842, pour la somme de $4000.
Conditions—1/3 comptant. L'acquereur assumera le paiement d'un billet du 6 juillet 1842 pour $800, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets approuvés et endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à échéance, porteront intérêts à 10 p. c. par an. Le vendeur se réserve le privilège de renouveler les dits billets qui ne seront pas payés, avec le même intérêt.
Le plan de la propriété peut être vu au marché d'encan, jusqu'à vendredi, à midi, et après cette heure au bureau des encanteurs, à l'Arcade de Bank.
Les actes de vente pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 j

PAR M. BARNETT, Sr. Encanteur.
IL sera vendu samedi, 22 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis
Deux belles négresses âgées de 20 à 23 ans, avec leurs trois enfans; elles sont créoles de cet état, et sont habituées à travailler sur une habitation et une buanderie, une d'elle est bonne blanchisseuse et repasseuse. Elles ne sont vendues pour aucune faute et sont garanties sous tous les rapports.
Le propriétaire ayant besoin d'argent elles seront offertes en vente à l'amiable jusqu'au 22 du courant. Pour plus d'informations, s'adresser au no 23, rue Conti.
18 janv

PAR P. E. TRICOU.
Succession de Ambroise Brou.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, en date du 22 décembre 1841, il sera vendu le mercredi 26 janvier 1842, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les actions ci-après décrites, appartenant à la succession de Ambroise Brou, savoir:
451 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions comptant.
15 janv—8/15,21 et 26 janv

PAR M. B. SYKES.
Vente de syndic.
IL sera vendu samedi, 19 février, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du 11 décembre 1841, et sous la direction de M. A. Montegut, syndic des créanciers de Michel Doolin, la propriété suivante abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers:
Un lot de terre No. 23 situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Jackson, Robertson et Commune, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson, sur 1.0 pieds de profondeur entre les lignes parallèles, ayant sur une allée de 15 pieds de large qui sépare le dit lot avec les autres des lots la ligne du fond et qui y est commune, ces lots, et adjacent; le tout ensemble anglais; avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, une maison en briques à deux étages de quatre appartements chaque, écurie et plancher sur le derrière, une bâtisse d'un étage et demi, et autres dépendances de la maison.
Conditions comptant. — 17 jan—17, 19, 18 et 19f

PAR P. E. TRICOU.
Henry Willer contre ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 19 décembre 1841, il sera vendu le lundi 24 janvier 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Henry Willer à ses créanciers, savoir:
Un terrain situé rue d'Orléans, au No. 55 vis à vis le théâtre, entre Royale et Bourbon, mesurant, en pieds français, 27 pieds de face à la dite rue d'Orléans, sur 61 pieds de profondeur; ensemble la maison en briques et 3 étages qui s'y trouve construite, ainsi que la cuisine en briques, aussi à étage, et autres dépendances.—Plus 100 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions—L'acquereur se mettra au lieu et place du failli envers la banque des Citoyens pour la somme de $4714, due avec prorata d'intérêts à 10 pour cent l'an, à partir du 1er janvier 1841, jusqu'au jour de la vente. Le dit acquéreur jouira du privilège de renouveler en payant 6 1/4 pour cent d'intérêt conformément à la charte de la dite banque; le surplus du prix d'adjudication sera payable à 6, 12, 18, 24 et 30 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé chez Charles Boudousquié notaire aux frais de l'acquéreur.
21 déc—9 21 et 30 déc, 6,17 et 24 j.

PAR M. BARNETT Sen.
Succession de Luis Bertonneau.
IL sera vendu le 16 février 1842, à midi précis dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 11 janvier 1842, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Luis Bertonneau, savoir:
1o. Un lot de terre étant le No. 3, de l'îlet No. 4, d'un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 9 février 1830 et déposé en l'étude de feu F. de Armas notaire public. Ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur cent pieds de profondeur entre les rues du Port et de l'Enghien, ensemble les maison, bâtisses et dépendances qui se trouvent dessus.
2o. Un lot de terre joignant le précédent, ayant la même dimension sur la rue des Grands Hommes, sur une égale profondeur de 180 pieds, avec la maison, autres bâtisses et dépendances qui se trouvent dessus.
Conditions—les deux lots de terre ci dessus et les bâtisses seront vendus comptant.
3o. 13 lots de terre au faubourg Washington dans le bas de cette ville, formant le 14 1/2, sur un plan par L. Bringier, mesurant 31 pieds de face à la rue Barthélemy sur 120 pieds de profondeur: le No. 1 formant l'encoignure de la rue de l'Abondance, le No. 9 formant l'encoignure de la rue des Trésors, et les Nos. 12 et 13, mesurant 31 pieds chacun de face à la rue des Trésors dans le même îlet.
Esclaves:
Eliza négresse âgée de 27 ans.
Anne, mulatresse de 30 ans.
Conditions pour les 13 lots de terre, et les esclaves seront vendus moitié comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets approuvés à satisfaction, portant hypothèque, et intérêt à 10 pour cent jusqu'à paiement.
Les actes de vente par devant C. Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
21 jan—2d, 22 et 15 f.

COUVERTURES de Laine et Serveaux Françaises.—60 caisses de 12 doux. chaque, serveau de 4 à 6 pouces.—6 balles couvertures de laine de 3 points, en débarquement du navire Vailliant et à vendre par
10 déc—15 — F. JORDY, 118, rue Royale.

JAMBONS en saloppés—16 tierçons, à vendre par
10 jan — FERGUSON & REID, 85, Poydras.